

Inscription à L'EXAMEN D'ACCES à la formation professionnelle Des commissaires de justice

[Voir la FAQ de l'examen d'accès](#)

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Public concerné

Inscription réservée aux titulaires d'un Master en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent par le Garde des Sceaux (Décret du 15 novembre 2019 & Arrêté du 13 décembre 2019)



[Comment savoir si mon diplôme est éligible à l'examen d'accès ?](#)

2. INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription et dates d'inscription seront diffusés sur la page <https://incj.fr/examen-acces/inscription/>

NOUVEAUTE 2026 : Connexion via IDCERT

IDCERT : c'est le service de confiance des Commissaires de justice. Il certifie l'identité en ligne avec un niveau de sécurité élevé. Pour un(e) candidat (e) ayant déjà un compte INCJ, il devra procéder à un transfert de compte.

En savoir plus (Cliquer sur les liens) :

[Procédure création compte candidat INCJ final](#)

[Procédure transfert compte INCJ vers IDCERT final](#)

3. CONSEILS POUR L'INSCRIPTION

- ✓ Commencer l'inscription **le plus tôt possible**
- 📁 Les données peuvent être **sauvegardées et modifiées** avant validation
- ✉️ Après vérification : réception du mail « **Dossier accepté à payer** »
- 💳 Paiement obligatoire par **CB via l'espace candidat**
- 🔒 Inscription considérée comme définitive **uniquement après la réception du paiement**

4. DOCUMENTS A PREPARER (PDF) : [En savoir plus](#)

📌 Documents obligatoires

- Pièce d'identité valide (CNI ou passeport)
- Copie du diplôme ou l'attestation de réussite (*).

(*) Si l'attestation n'est pas encore délivrée (résultats en cours), le candidat transmettra un certificat de scolarité de master avec une **attestation manuelle** qui l'engage à remettre son attestation de réussite dès sa réception (au plus tard 8 jours avant les 1eres épreuves écrites) sans quoi, il ne pourra pas se présenter aux épreuves.

-Déclaration sur l'honneur d'honorabilité et de probité

➡ **Modèles accessibles** [sur le site de l'INCJ](#)

+ EN CAS DE DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES POUR RAISONS MEDICALES

🏥 Certificat médical < **3 mois** d'un spécialiste ou généraliste qui précisera les aménagements nécessaires pour les épreuves concernées (écrits et/ou oraux)

🔍 5. TRAITEMENT DU DOSSIER

📁 Dossier traité **uniquement s'il est complet**

✉ Notification envoyée :

- ✅ Dossier validé
- ❌ Dossier refusé (motif précisé)

🔧 Assistance technique : contact@incj.fr

💰 6. FRAIS D'INSCRIPTION & PAIEMENT

💳 **350 €** (TVA non applicable)

💳 Paiement par CB via lien après validation complet du dossier

🕒 Paiement exigé **au plus tard J – 20**

🚫 Non-paiement = **désistement automatique**

✉ 7. CONVOCATION & TIERS-TEMPS

📄 Convocation mise à disposition : Après validation bancaire, et **au plus tard 15 jours avant la 1^{re} épreuve**

🕒 En cas de tiers-temps :

- Aménagements adaptés
- Consignes envoyées au plus tard **10 jours avant les épreuves**

⚠ 8. POINTS DE VIGILANCE

🚫 Fraude ou fausse déclaration = **exclusion sans remboursement**

🌐 Documents en langue étrangère : Traduction officielle requise

🔙 9. DESISTEMENT

📅 Avant clôture des inscriptions :

💰 Remboursement – **100 € TTC de frais**

🚫 Après clôture : **aucun remboursement**

✉ Demande à : contact@incj.fr

📄 Objet : *Désistement Examen d'Aptitude session du (date) – NOM Prénom*

🔍 CONTROLE DE COHERENCE

Toute incohérence ou défaut d'information, pourra invalider la candidature ou retarder son traitement.

👤 RESPONSABILITE DU CANDIDAT

Le candidat est tenu d'assurer le suivi de son dossier d'inscription. À ce titre, il doit transmettre, dans les délais impartis, l'ensemble des pièces nécessaires à la validation de son inscription et s'acquitter des frais d'inscription au plus tard vingt (20) jours avant la date de la première épreuve écrite.